



PLUM' INFO

**BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATION
COMMUNE DE PLUMAUGAT
N° 134**

Responsable publication : M. CHEVALIER
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.
E-Mail : mairie@plumaugat.fr
Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>
Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Vendredi 2 Décembre 2022

Rappel : ELAGAGE des arbres / lignes téléphoniques

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique par la société AXIONE, qui intervient sous la maîtrise d'ouvrage de MEGALIS BRETAGNE, il est demandé aux propriétaires de réaliser dans les meilleurs délais l'élagage des arbres lorsqu'il y a une ligne téléphonique qui risque d'être en contact direct.

Le déploiement proprement dit de la fibre débutera en janvier. Si l'élagage n'est pas réalisé ou pas réalisé de manière satisfaisante, l'entreprise AXIONE se réserve le droit de ne pas poursuivre le déploiement, ce qui serait préjudiciable pour l'ensemble des usagés.

Aussi, nous recommandons à tous les propriétaires de réaliser ces travaux d'élagage le plus rapidement possible ; un courrier de notification a été envoyé début novembre aux propriétaires des parcelles les plus concernées.

Il convient de noter que l'exécution d'office de l'élagage des plantations privées riveraines d'une voie, aux frais des propriétaires défaillants, est prévue pour les chemins ruraux, en vertu de l'article D. 161-24 du code rural et de la pêche maritime, ainsi que pour les voies communales, en vertu de l'article L. 2212-2-2 dans le code général des collectivités territoriales.

Une fois le déploiement de la fibre réalisé, la responsabilité des propriétaires sur le bon entretien des haies sera engagée.

RESUME CM DU 24 Novembre 2022 :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Loyer commerce multi services. : Révision loyer : M. le 1^{er} Adjoint expose au CM que le loyer du commerce multiservices est révisable au 1^{er} novembre comme stipulé dans le bail. Après délibération le CM décide d'augmenter le loyer selon l'indice de référence ; soit 745,85 € par mois à compter du 1^{er} décembre 2022.

Demande de subvention – Réfection chéneaux Eglise : M. le 1^{er} Adjoint fait part au CM de l'état défectueux des chéneaux de l'Eglise qui n'avaient pas été remplacés lors de la rénovation de l'Eglise en 2014 – 2015 et précise qu'il serait opportun de réaliser les travaux rapidement. Le montant s'élève à 85 000 €. Pour les financer, la commune sollicite une subvention DETR de 25 500 € et du fonds de concours de Dinan Agglomération de 29 500 €. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à demander les subventions.

Tarif vente délaissé communal suite déclassement partie CV n°33 : M. le 1^{er} Adjoint rappelle au CM les différentes ventes de chemins, de délaissés communaux et de voies communales de 2015. La portion de la VC n° 33 à la Ville es Bourrée (171 m²) avait été demandée par M. et Mme KERSANTÉ Charles et il conviendrait de fixer un tarif au m² et de désigner un notaire pour régulariser cette situation. Après délibération, le CM fixe le prix à 0,10 € le m² et désigne l'étude notariale de Caulnes pour rédiger l'acte.

PELE – MELE :

1 – Les propriétaires de ruches doivent les déclarer entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre ; renseignements www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

2 – Coupe de bois : comme chaque année une coupe de bois sera organisée dans le bois de l'Etos au prix de 15€ la stère. Renseignements en mairie.

3 – L'association Plumaugat Patrimoine a besoin de vous pour reconstituer la vie à Plumaugat durant la Première Guerre Mondiale. Si vous possédez des documents de famille sur cette période (photos, médailles, courriers etc.), et que vous acceptez de les partager avec nous, vous pouvez nous contacter par mail, patrimoinplumaugat@gmail.com ou laisser vos coordonnées à la mairie, à la médiathèque et auprès des membres de l'association.

4 – Le port d'un gilet de sécurité rétro réfléchissant permet aux élèves d'avoir un bon niveau de visibilité auprès des automobilistes. Si votre enfant n'en possède pas un vous pouvez l'obtenir gracieusement sur le site BREIZHGO.

5 – Le Père Noël invite tous les enfants à déposer leur lettre dans la boîte aux lettres située près de la médiathèque et du restaurant au plus tard le 14 décembre, sans oublier l'adresse au dos de l'enveloppe.

DATES A RETENIR :

Horaires de la mairie :

Accueil du public du mardi au samedi de 8H30 à 12H30.

Permanences :

Maire / Conseiller Départemental : sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00. **Permanence des adjoints** sur rendez-vous.

Horaires de la Bibliothèque Le Rucher :

Mardi de 9h30 à 11h00 et de 16h00 à 19h00
Mercredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Jeudi et Vendredi de 9h30 à 11h00
Samedi de 9h30 à 16h30

Horaires entre Noël et le nouvel an :

La Médiathèque sera ouverte le mercredi 28 décembre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Fermeture : les samedi 24, mardi 27, jeudi 29, vendredi 30 et samedi 31 décembre.

Les animations au Rucher avant Noël :

Samedi 17 décembre : Jeux de sociétés et jeux de cartes de 10h00 à 12h00 et / ou de 14h00 à 17h00. En famille ou entre amis, venez jouer, apportez vos propres jeux si vous le souhaitez. Entrée libre, café et thé à disposition.

Mercredi 21 décembre : Noël à la médiathèque à partir de 14h30 : histoires, atelier créatif et goûter de Noël.

Dinan Agglomération vous accueille pour vos démarches à la mairie de Caulnes les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8H30 à 12H30.

Conciliateur de justice : M. Jean Pierre BLONDEL se tient à votre disposition le 1er Mardi de chaque mois à la mairie de Caulnes sur Rendez Vous (Tél. 02.96.88.70.30)

Festivités / Vie des associations en Décembre :

Samedi 3 décembre : de 10h00 à 12h30 Bowling à l'ancien bar « chez Pierrot » et passage de la rando des 10 clochers

Dimanche 4 décembre : Marché de Noël de l'école de 14h00 à 18h00 et chorale des enfants au profit du téléthon à 16h00.

Vendredi 9 décembre à 20h30 : Assemblée Générale de l'association du patrimoine à la salle des associations.

Samedi 17 décembre : Fest Noz de la Nicolail'

Dans le Canton :

Samedi 17 décembre à 20h30 concert organisé par l'ensemble Crescendo à l'Eglise de Guitté.

Samedi 17 décembre à 20h00 concert organisé par Rance Musik avec la Batterie Fanfare de St Vincent des Landes (44) à la Salle Polyvalente de Quédillac

Dimanche 18 décembre à 15h00 concert organisé par les chœurs d'Arabesque à l'Eglise de Broons

La vie de nos commerces :

→ Cécile LEMARDELÉ ETIENNE propose des soins énergétiques et reçoit sur rendez-vous au gîte n°1 des Hirondelles (Tel : 06.72.64.56.61)

→ Nouveau : Jérémy BOUCHER magnétiseur : sur rendez-vous au 06.63.90.13.09 ou boucher-jeremy@laposte.net

La Ferme du Chêne Témoin à Saint Maleu à Broons propose une vente de viande de porc le 13 janvier, commandes à passer avant le 21 décembre ; Tel (06.75.06.21.20 et 06.30.13.68.64)

Messe : Veillée de Noël

Samedi 24 décembre à 19h00 à Caulnes

Permanence Aide à l'usage du numérique et aux démarches en ligne :
GRATUIT ET SANS RENDEZ-VOUS ! OUVERT A TOUS !
Un médiateur numérique vous aide dans vos démarches les 1^{er} et 3^{ème} mercredi de 9H00 à 12H00. *Partenariat avec Familles Rurales.*
Prochaines permanences : 7 Décembre et 18 Janvier

Maison France Service :
GRATUIT ET SANS RENDEZ-VOUS ! OUVERT A TOUS !
Un médiateur numérique vous aide dans vos démarches administratives : à la mairie de Caulnes aux heures d'ouverture. Contact : 02.96.88.70.30

Point Conseil Budget :
GRATUIT ET SANS RENDEZ-VOUS ! OUVERT A TOUS !
Le deuxième mercredi du mois de 9H00 à 12H00
Vous pouvez d'ores et déjà contacter la Conseillère en Economie Sociale et Familiale au 07.69.04.02.37. ou au 02.96.33.00.94.
Renseignements également en mairie : 02.96.83.12.31.
Partenariat avec Familles Rurales.
Prochaine permanence : 14 Décembre